

Fonds de dotation SAMATA

301, chemin des Landes

31350 Blajan

www.samata.in

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros) — EXERCICE 2020

CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
ACHATS Fournitures non stockables (eau, électricité)	362,97	464,42	REVENUS DES IMMEUBLES	23 365,05	23 272,81
SERVICES EXTÉRIEURS Charges locatives	2 874,82	3 320,39	PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES Locations meublées	5 961,66	6 970,36
Entretien et rénovation des biens immobiliers	2 613,73	4 655,56			
Primes d'assurance	823,32	786,08			
Documentation	0,00	48,00			
Honoraires (commissaire aux comptes)	1 500,00	1 500,00	PRODUITS FINANCIERS		
Rémunérations diverses (location meublée)	2 306,51	2 609,11	Autres produits financiers	10,21	18,88
Autres services extérieurs (services bancaires)	18,00	18,00			
RÉALISATION DE L'OBJET SOCIAL	14 000,00	13 000,00	AUTRES PRODUITS Libéralités perçues	900,00	900,00
IMPÔTS ET TAXES Taxes foncières	2 744,00	2 696,00			
Charges exceptionnelles	0,01		Report des ressources non utilisées	9 815,73	8 520,24
Affectation de ressources à la dotation	900,00	900,00	Transferts de charges d'exploitation	133,00	131,00
Excédent	12 042,29	9 815,73			
TOTAL	40 185,65	39 813,29	TOTAL	40 185,65	39 813,29

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			CAPITAL ET RÉSERVES		
Constructions	630 159,60	630 159,60	Dotations pérennes (actifs aliénables)	632 699,50	631 799,50
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			Résultat de l'exercice (excédent)	12 042,29	9 815,73
Participations	104,00	104,00			
Autres	12,32	12,32			
TOTAL I	630 275,92	630 275,92	TOTAL I	644 741,79	641 615,23
			Provisions pour risques et charges (II)		
CRÉANCES			DETTES		
Clients et comptes rattachés		1 234,00	Emprunts et dettes assimilées	763,38	763,38
DISPONIBILITÉS	16 810,65	13 452,61	Fournisseurs et comptes rattachés	2 610,78	3 204,38
TOTAL II	16 810,65	14 686,61	Autres		266,54
			TOTAL III	3 374,16	4 234,30
Charges constatées d'avance (III)	1 029,38	887,00	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	648 115,95	645 849,53	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	648 115,95	645 849,53
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>		
néant			néant		

SAMATA
FONDS DE DOTATION

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS – EXERCICE 2020

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Dotation

La dotation s'est vue légèrement augmentée des dons reçus spontanément, conformément à la décision arrêtée par le conseil d'administration.

Composition du capital

La plus grande part des actifs est constituée d'immobilisations corporelles (constructions). Les actifs constitutifs de la dotation sont tous de nature aliénable (fongible).

Activité

Les activités de location, vide et meublée, génèrent des ressources importantes mais également des charges, permanentes ou exceptionnelles. Il apparaît donc toujours nécessaire et prudent de conserver une réserve substantielle de ressources en prévision de travaux ou de frais d'entretien à venir.

De plus, le contexte particulier de la situation sanitaire en 2020 a entraîné une diminution du niveau des produits des activités annexes (locations meublées en station de montagne) ; cette activité devrait être encore plus fortement affectée lors du prochain exercice.

Rapports avec les tiers

Les contacts directs avec les tiers ont permis d'orienter l'activité du fonds dans le sens souhaité par le conseil d'administration.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles d'établissement et de présentation

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général, aux dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations (modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC), ainsi qu'au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Dotation

Conformément au 3.1.2. (i) de l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 du CNC, les dons complémentaires affectés à la dotation par les fondateurs, de manière irrévocable et définitive, sont comptabilisés directement en dotations.

De même, les actifs aliénables constitutifs de la dotation sont enregistrés selon la nature d'actifs (immobilisations incorporelles, corporelles, financières, valeurs mobilières de placement), mais ils ne font l'objet d'aucune individualisation particulière.

Les ressources affectées irrévocablement à la dotation sur décision du conseil d'administration sont portées au débit d'un compte de charges "Affectation de ressources à la dotation" (689000).

Valeurs

Conformément au règlement 99-01 modifié, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine du fonds.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), frais d'acquisition inclus.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

III. AUTRES INFORMATIONS

Compte d'emploi des ressources

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2020, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources.

Passif du bilan

Dotations (en euros)

Type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	631 799,50	900,00		632 699,50
Total	631 799,50	900,00		632 699,50

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice (excédent de 12 042,29 €) sera entièrement affecté en report de ressources non utilisées.

Dettes

L'unique engagement assimilé à une dette est un cautionnement encaissé dans le cadre d'une location immobilière.

Libéralités reçues

Néant.

Legs et donations significatifs en cours

Aucun legs ni donation n'était en cours de réalisation ni n'a été accepté durant l'exercice concerné.

Actif du bilan

Actifs aliénables (en euros)

Type	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	630 159,60	0	0	630 159,60
Titres de participation	104,00	0	0	104,00
Autres immobilisations financières	12,32	0	0	12,32
Total	630 275,92	0	0	630 275,92

Actifs inaliénables (en euros)

Néant.



Siège :

Résidence Ederena – Le Forum – BP 631
64106 BAYONNE Cedex
Tél. 05 59 52 05 05
Fax 05 59 63 16 37

Agence :

SAS FIAC
Avda San Pablo, 26 3ª Planta
28820 COSLADA MADRID
ESPAGNE

**SAMATA - Fonds de Dotation
301, Chemin des Landes**

31350 – BLAJAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2020

Siège :
Résidence Ederena – Le Forum – BP 631
64106 BAYONNE Cedex
Tél. 05 59 52 05 05
Fax 05 59 63 16 37

Agence :
SAS FIAC
Avda San Pablo, 26 3^e Planta
28820 COSLADA MADRID
ESPAGNE

Aux membres du Conseil d'Administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation "SAMATA" relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020, à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *Activité* » de l'annexe des comptes annuels qui précise la baisse des activités annexes engendrée par la crise sanitaire liée au Covid-19, ainsi que la non remise en cause de l'application du principe de continuité d'exploitation.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bayonne, le 21 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes



SAS EXCO CAUSSIMONT
Michel LARROUQUIS

Fonds de dotation SAMATA

301, chemin des Landes

31350 Blajan

www.samata.in

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			CAPITAL ET RÉSERVES		
Constructions	630 159,60	630 159,60	Dotations pérennes (actifs aliénables)	632 699,50	631 799,50
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			Résultat de l'exercice (excédent)	12 042,29	9 815,73
Participations	104,00	104,00			
Autres	12,32	12,32			
TOTAL I	630 275,92	630 275,92	TOTAL I	644 741,79	641 615,23
			Provisions pour risques et charges (II)		
CRÉANCES			DETTES		
Clients et comptes rattachés		1 234,00	Emprunts et dettes assimilées	763,38	763,38
DISPONIBILITÉS	16 810,65	13 452,61	Fournisseurs et comptes rattachés	2 610,78	3 204,38
TOTAL II	16 810,65	14 686,61	Autres		266,54
			TOTAL III	3 374,16	4 234,30
Charges constatées d'avance (III)	1 029,38	887,00	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	648 115,95	645 849,53	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	648 115,95	645 849,53
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>		
néant			néant		

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros) — EXERCICE 2020

CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
ACHATS					
Fournitures non stockables (eau, électricité)	362,97	464,42	REVENUS DES IMMEUBLES	23 365,05	23 272,81
SERVICES EXTÉRIEURS			PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES		
Charges locatives	2 874,82	3 320,39	Locations meublées	5 961,66	6 970,36
Entretien et rénovation des biens immobiliers	2 613,73	4 655,56			
Primes d'assurance	823,32	786,08			
Documentation	0,00	48,00			
Honoraires (commissaire aux comptes)	1 500,00	1 500,00	PRODUITS FINANCIERS		
Rémunérations diverses (location meublée)	2 306,51	2 609,11	Autres produits financiers	10,21	18,88
Autres services extérieurs (services bancaires)	18,00	18,00			
RÉALISATION DE L'OBJET SOCIAL	14 000,00	13 000,00	AUTRES PRODUITS		
			Libéralités perçues	900,00	900,00
IMPÔTS ET TAXES					
Taxes foncières	2 744,00	2 696,00			
Charges exceptionnelles	0,01		Report des ressources non utilisées	9 815,73	8 520,24
Affectation de ressources à la dotation	900,00	900,00	Transferts de charges d'exploitation	133,00	131,00
Excédent	12 042,29	9 815,73			
TOTAL	40 185,65	39 813,29	TOTAL	40 185,65	39 813,29

SAMATA
FONDS DE DOTATION

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS – EXERCICE 2020

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Dotation

La dotation s'est vue légèrement augmentée des dons reçus spontanément, conformément à la décision arrêtée par le conseil d'administration.

Composition du capital

La plus grande part des actifs est constituée d'immobilisations corporelles (constructions). Les actifs constitutifs de la dotation sont tous de nature aliénable (fongible).

Activité

Les activités de location, vide et meublée, génèrent des ressources importantes mais également des charges, permanentes ou exceptionnelles. Il apparaît donc toujours nécessaire et prudent de conserver une réserve substantielle de ressources en prévision de travaux ou de frais d'entretien à venir.

De plus, le contexte particulier de la situation sanitaire en 2020 a entraîné une diminution du niveau des produits des activités annexes (locations meublées en station de montagne) ; cette activité devrait être encore plus fortement affectée lors du prochain exercice.

Rapports avec les tiers

Les contacts directs avec les tiers ont permis d'orienter l'activité du fonds dans le sens souhaité par le conseil d'administration.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles d'établissement et de présentation

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général, aux dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations (modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC), ainsi qu'au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Dotation

Conformément au 3.1.2. (i) de l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 du CNC, les dons complémentaires affectés à la dotation par les fondateurs, de manière irrévocable et définitive, sont comptabilisés directement en dotations.

De même, les actifs aliénables constitutifs de la dotation sont enregistrés selon la nature d'actifs (immobilisations incorporelles, corporelles, financières, valeurs mobilières de placement), mais ils ne font l'objet d'aucune individualisation particulière.

Les ressources affectées irrévocablement à la dotation sur décision du conseil d'administration sont portées au débit d'un compte de charges "Affectation de ressources à la dotation" (689000).

Valeurs

Conformément au règlement 99-01 modifié, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine du fonds.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), frais d'acquisition inclus.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

III. AUTRES INFORMATIONS

Compte d'emploi des ressources

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2020, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources.

Passif du bilan

Dotations (en euros)

Type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	631 799,50	900,00		632 699,50
Total	631 799,50	900,00		632 699,50

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice (excédent de 12 042,29 €) sera entièrement affecté en report de ressources non utilisées.

Dettes

L'unique engagement assimilé à une dette est un cautionnement encaissé dans le cadre d'une location immobilière.

Libéralités reçues

Néant.

Legs et donations significatifs en cours

Aucun legs ni donation n'était en cours de réalisation ni n'a été accepté durant l'exercice concerné.

Actif du bilan

Actifs aliénables (en euros)

Type	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	630 159,60	0	0	630 159,60
Titres de participation	104,00	0	0	104,00
Autres immobilisations financières	12,32	0	0	12,32
Total	630 275,92	0	0	630 275,92

Actifs inaliénables (en euros)

Néant.